

Saisine Plan de déplacements urbains

4 mars 2010



Contribution de Pierre BICHE

Quatre propositions pour le PDU

À ce stade de la réflexion du conseil de développement sur le PDU et étant donné l'abondance de la littérature produite ma contribution se limitera à quatre idées simples et exposées avec la brièveté indispensable pour avoir une chance d'être, un peu, lues. Elle s'inspire évidemment de la responsabilité qui est la mienne au conseil, celle de comprendre et faire avancer la notion de développement durable. J'espère que les membres de la commission développement durable seront sensibles à ces quelques idées.

Prendre en compte la question de l'énergie et du changement climatique

Je ne doute pas que, quelque part dans un titre ou un paragraphe, cette question sera évoquée et donc considérée comme prise en compte. Ma proposition se limitera donc à suggérer que l'on se fixe un objectif chiffré de réduction des émissions de GES sur la durée du PDU et par conséquent que l'on mette en place dès maintenant le dispositif de suivi /mesure permettant de qualifier son évolution sur la durée du plan.

Pour des PDU locaux

Le PDU est un instrument précieux pour la prospective et la définition des grands choix en matière de déplacement à une échelle suffisamment large pour pouvoir penser la mobilité métropolitaine. Mais ce n'est ni son objet ni son champ de pertinence de penser la mobilité locale, celle du quartier, de la commune périphérique, celle de la conduite des enfants à l'école ou de l'inventaire de bordures de trottoirs infranchissables pour une poussette ou un fauteuil roulant. C'est pour mettre en question cette échelle des déplacements qu'il serait opportun et précieux que le PDU de l'agglo incite à la mise en chantier de PDU locaux, en en définissant l'objet en complément de l'approche plus vaste de l'échelle métropolitaine. Il n'échappera à personne que cette proposition vise aussi à « démocratiser » la réflexion et à exploiter la richesse de l'expertise d'usage dès lors qu'elle est mise en situation de responsabilité.

Cohérence territoriale

La question des échelles territoriales a fait l'objet de nombreuses contributions au sein du conseil. Cette question ne peut être déconnectée de l'objectif général, dépassant le PDU qui doit y contribuer : façonner la ville à venir. N'oublions pas l'obligation de maîtrise de l'étalement urbain qui s'impose pour de nombreuses raisons. Le PDU ne doit pas avoir pour perspective d'anticiper l'extension de l'aire urbaine et ainsi de la favoriser. La maîtrise de l'étalement urbain devrait être un objectif clairement annoncé.

Cohérence des documents

Ce PDU trouvera sa place, sur les étagères et ailleurs, à côté du PLH qui est en cours d'élaboration, du SCOT et de plusieurs autres outils de programmation... Il est même probable que sera écrite quelque part la nécessité de coordonner ces approches à objets différents mais concourant au même objectif général. Très bien, mais on le sait, pas très efficace. Il doit être possible de prévoir, dans le texte même du PDU, l'obligation d'un rendez-vous de concertation entre ces différents outils, par exemple tous les deux ans et placé, pour ce qui concerne le PDU sous une responsabilité précisément désignée.